

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2708)

Adopté

N° AC138

AMENDEMENT

présenté par
Mme Spillebout, rapporteure

ARTICLE 7

Au début de l'alinéa 16, substituer au mot :

« agit »

le mot :

« décide ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel